



VOS RÉF.	-	
NOS RÉF.	LEI-DI-CDI-MAR-SCET---2018-8977	MAIRIE DE COMPS Place Sadi Carnot 30300 COMPS
INTERLOCUTEUR	Véronique LOTTE	
TÉLÉPHONE	04.88.67.43.09	
E-MAIL	veronique.lotte@rte-france.com	

OBJET	Plu Commune de COMPS	Marseille, le 27/09/2018
-------	----------------------	--------------------------

Monsieur Le Maire,

Vous nous informez par courrier en date du 09 Juillet 2018 que votre commune a arrêté, par délibération du Conseil Municipal, en date du 28 juin 2018, le projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

1. SERVITUDES IV

Nous vous demandons de modifier dans le paragraphe 6.1.1 « ListeSUP » et 6.1.2 « PlanSUP » :

- Liaison aérienne 63000 volts – 2 circuits JONQUIERES - THEZIERES
- Liaison aérienne 225000 volts – 2 circuits BISCARRAT – JONQUIERES n°1 et n°2
- Liaison aérienne 400000 volts – 2 circuits AGASSES (LES) – JONQUIERES et JONQUIERES - TAVEL

Nous vous joignons ci-joint une carte sur laquelle sont indiqués le tracé et la localisation des ouvrages RTE cités ci-dessus que vous pouvez annexer.

Les servitudes (I4) relatives à l'ouvrage précité doivent être reportées en annexe du plan local d'urbanisme, en tant que servitudes d'utilité publique, conformément aux articles L. 126-1 du code de l'urbanisme et aux articles L.321-1 et suivants et L323-3 et suivants du Code de l'énergie.



Dans l'annexe 6.1.1 « ListeSUP », il convient de faire modifier le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseau de RTE (mentionnés à la fin de ce courrier).

Vous trouverez en annexe de ce courrier les liens pour accéder aux données cartographiques « RTE Inspire » des ouvrages de RTE.

2. REGLEMENT

Nous nous permettons de vous rappeler que RTE, afin de préserver la qualité et la sécurité du transport d'énergie électrique, doit pouvoir effectuer les opérations de maintenance et les réparations nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des ouvrages de transport d'électricité.

Les règles de construction et d'implantation ne sont pas applicables aux ouvrages exploités par RTE. Au chapitre des dispositions générales ou dans chaque zone impactée, nous souhaitons que le PLU autorise dans les zones concernées la construction et la maintenance d'ouvrages électriques nécessaires au fonctionnement du Réseau Public de Transport d'Electricité ainsi que les affouillements et les exhaussements qui leur sont liés.

Nous vous demandons d'indiquer dans les chapitres spécifiques de toutes les zones concernées par une ligne existante :

- **Article 1 des zones « UA, UC, AU0, AU, A, N »** (occupations et utilisations du sol interdites)

RTE ne doit pas être mentionné dans cet article qui ne s'applique pas aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

- **Article 2 des zones « UA, UC, AU0, AU, A, N »** (occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières)
«Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris ».

- **Article 9 des zones « UA, UC, AU0, AU, A, N ».** (hauteur des constructions)

« La hauteur n'est pas réglementé pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris ».

3. INCOMPATIBILITE AVEC LES ESPACES BOISES CLASSES

RTE appelle votre attention sur le fait que les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un espace boisé classé.

Vous trouverez en pièce jointe les données SIG des couloirs théoriques de déclassement concernant nos ouvrages du réseau public de transport d'électricité.



Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir procéder au déclassement du couloir de l'espace boisé classé traversé par la :

- Liaison aérienne 63000 volts – 2 circuits JONQUIERES - THEZIERES
- Liaison aérienne 225000 volts – 2 circuits BISCARRAT – JONQUIERES n°1 et n°2
- Liaison aérienne 400000 volts – 2 circuits AGASSES (LES) – JONQUIERES et JONQUIERES - TAVEL

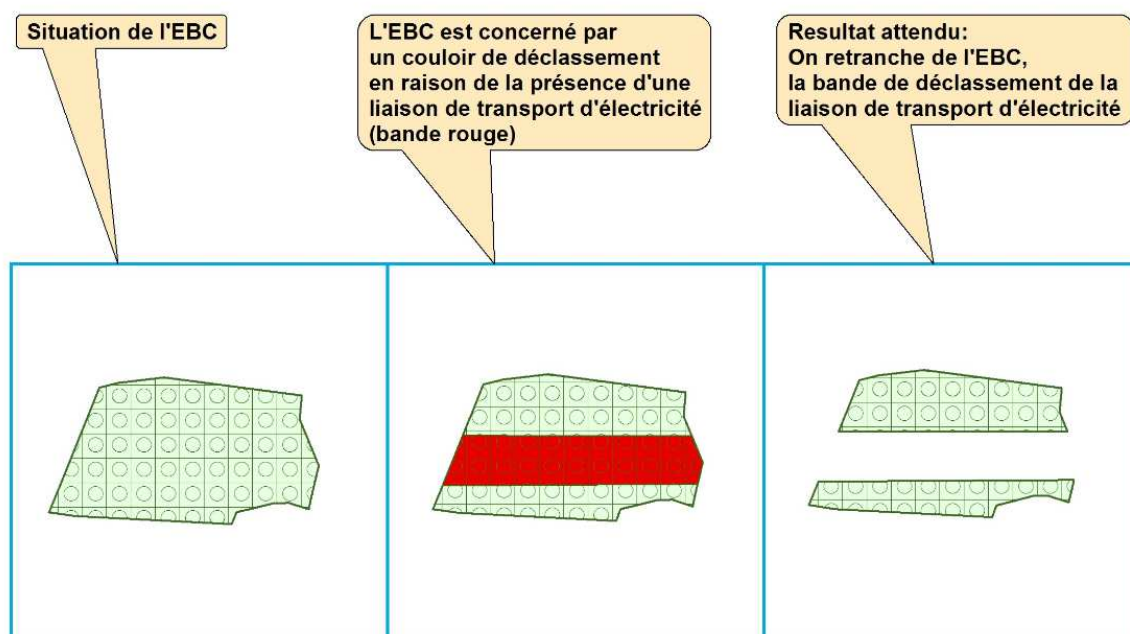
Le report du tracé des ouvrages existants doit être réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages.

Les bandes de déclassement suivantes doivent être retranchées :

- de 40 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 150 000 Volts, 225 000 Volts et 2 x 63 000 Volts ;
- de 80 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 2 x 225 000 Volts, 400 000 Volts et 2 X 400 000 Volts

Exemple :

Une liaison de transport d'électricité se trouve à l'intérieur d'un EBC ?



Nous vous précisons enfin qu'il est important que le Groupe Maintenance Réseau de RTE soit consulté pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction, avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.



Le Service en charge de ces questions est :

RTE – Groupe Maintenance Réseau Cévennes
18 Boulevard Talbot
BP 9
30006 Nîmes Cedex 4
TEL 04.66.04.52.11

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Isabelle ODONE-RAYBAUD
Chef du service Concertation Environnement Tiers

PJ : Cartes + données SIG

Annexe : Données cartographiques « RTE Inspire »



Annexe : Données cartographiques « RTE Inspire »

Les données RTE sont officiellement disponibles sur le site de l'Open Data de Réseaux Énergies : (<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>)

Elles sont au format Shapefile/KMZ dans la projection Lambert 93 :

Lignes aériennes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/lignes-aeriennes-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Lignes souterraines

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/lignes-souterraines-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Postes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/postes-electriques-rte/?disjunctive.fonction&disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Enceintes de postes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/enceintes-postes-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Pylônes

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/pylones-rte/?disjunctive.etat&disjunctive.tension>

Points de passage souterrains (chambres de jonction)

<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/points-passage-souterrains-rte/?disjunctive.etat>

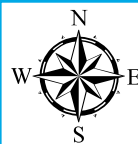
Pour chacun des jeux de données ci-dessus le fichier Shapefile (ou KMZ, voir onglet « Export ») correspondant est disponible au bas de la page sous la rubrique « Pièces jointes » (cliquer dessus pour faire apparaître le lien de téléchargement comme montré sur la capture d'écran ci-dessous).

Pièces jointes

Cliquez pour replier

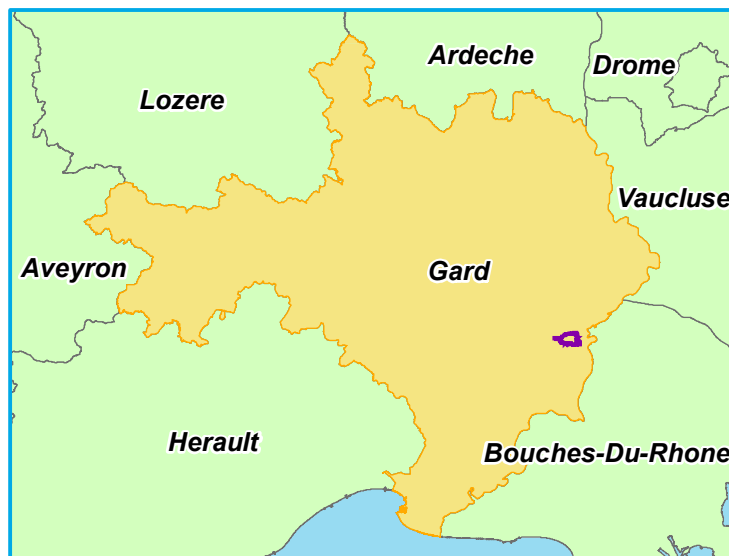
 20171222_POINT_DE_PASSAGE_SOUTERRAIN_INSPIRE.zip

Ces jeux de données sont partagés dans le cadre de la directive n° 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 dite « INSPIRE » établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne. La directive INSPIRE s'applique aux données géographiques numériques détenues par des autorités publiques et impose de mettre à disposition les données conformément à des spécifications techniques harmonisées. »



OUVRAGES ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNE DE :

Comps



Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

400 kV	225 kV	150 kV	90 kV	63 kV	< 45 kV	Hors tension
--------	--------	--------	-------	-------	---------	--------------

LIGNES

En exploitation

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	○ ○ ○ ○ ○	—
2 circuits	—	—
3 circuits et plus	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barboles, les tensions inférieures ou égales

Réalisé par: T.ROBERT Vérifié par: I.ODONE-RAYBAUD 06/09/2018

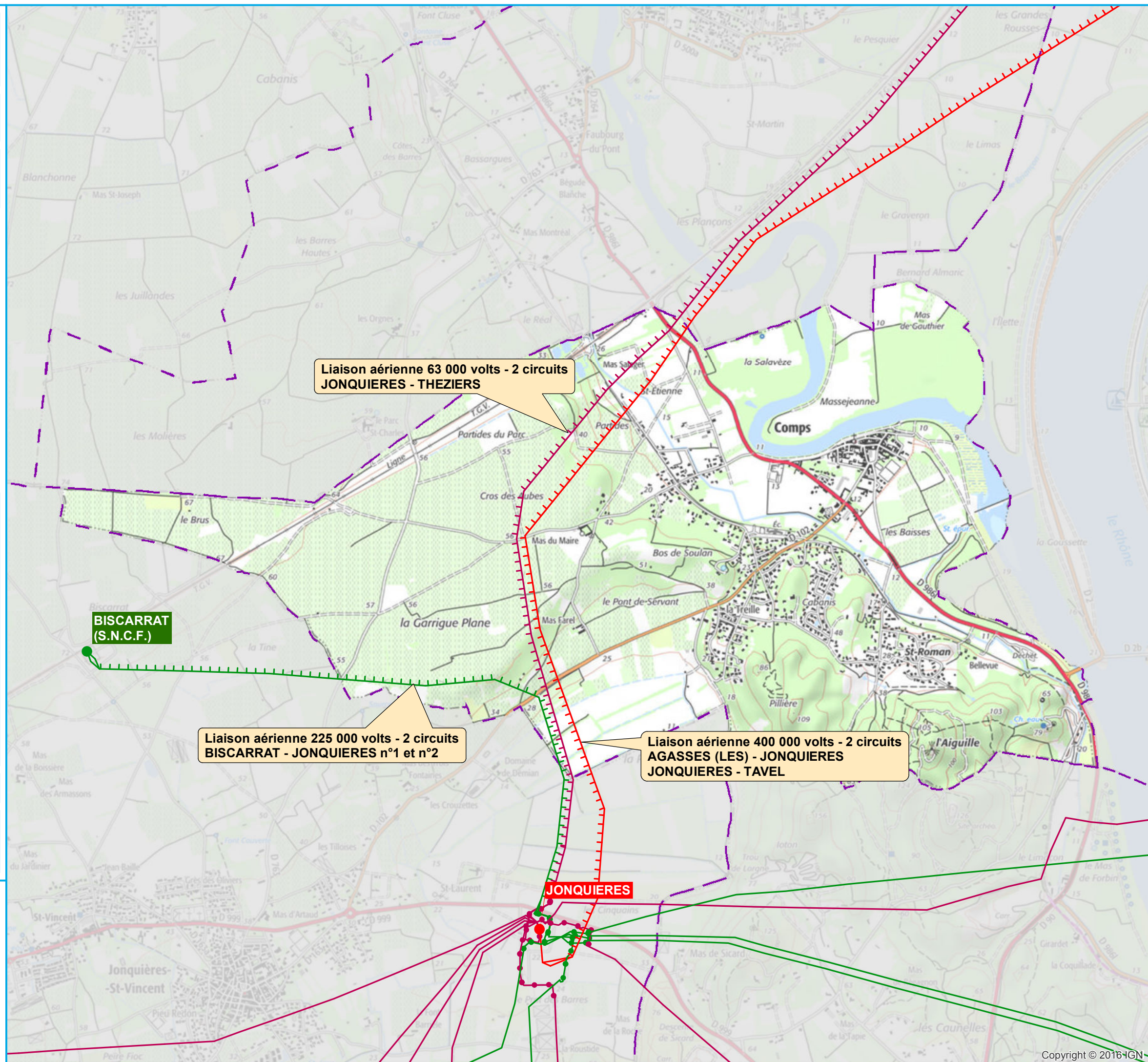
Échelle de référence au format A3 : 1:20 000

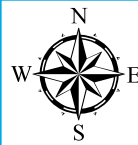
0 250 500 Mètres

CNER
IGN SCAN - BDADRESSE

Légende :

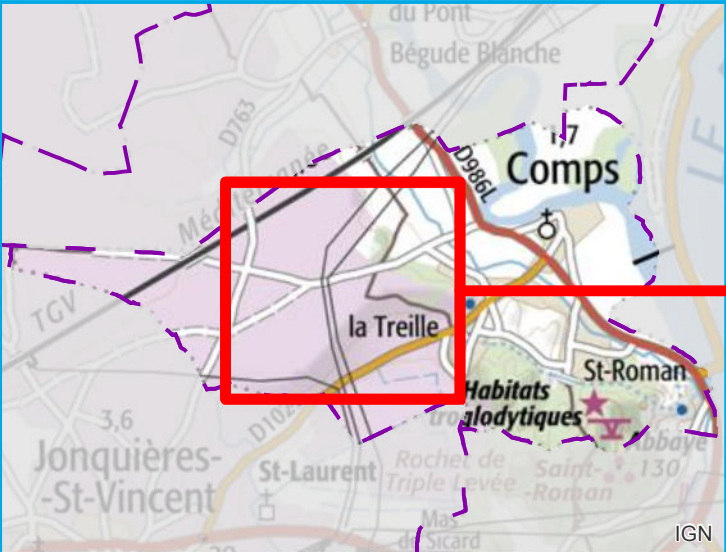
— Limites communales





ESPACES BOISES CLASSES (EBC) ET OUVRAGES
ELECTRIQUES TRAVERSANT LA COMMUNES DE :

Comps



Le code couleur des symboles et des annotations
indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



LIGNES

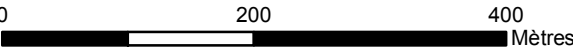
En exploitation

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	• • • • •	—
2 circuits	—	—
3 circuits et plus	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage,
les barboles, les tensions inférieures ou égales

Réalisé par: T.ROBERT 19/09/2018

Échelle de référence au format A3 : 1:6 000



Légende :

Limites communales

PLU / RTE

- Couloir de déclassement dans EBC pour ligne électrique à créer
- Espace Boisé Classé à courserver ou à créer

SIGREF_URBANISME_EBC_Comps_30

